

Règlement

Trail Nocturne Haut Bugey 2025

1 / GENERALITES :

Le Trail Nocturne Haut Bugey est une épreuve de Trail Running organisée par l'association :

Intenses Sessions
131 Chemin de Mont Louvet
01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT

2 / LIEU :

L'épreuve se déroule sur le domaine Nordique de la Praille, HAUTEVILLE
-LOMPNES 01110 Plateau d'Hauteville

3 / CONDITIONS DE PARTICIPATION :

3a / L'évènement est ouvert à toutes personnes, homme ou femme des catégories Junior, Espoir, Senior et Master.

Les Cadets pourront participer uniquement au format "Découverte" de 7km.

3b / Pour les coureurs licenciés : Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont : – titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve. Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2023-2024. – ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

3c / Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre le **numéro de PPS** (parcours prévention santé) fourni par la FFA en ligne (si moins de 3 mois avant l'évènement) dont le dossier à remplir est disponible sur la plateforme d'inscription **ou** au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française. Ce document sera conservé en original ou en

copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation. ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

3d/ CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

4 / INSCRIPTIONS : Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

5 / DROITS D'INSCRIPTIONS:

Le prix d'inscription est fixé :

10 € par équipe pour le Relais Familial

16 € par personne pour le Format "Découverte" 7 km 220 m D+

24 € par personne pour le Format "Intense Session" 13,5 km 520 m D+

20 € pour la randonnée gourmande non chronométrée

Le tarif d'inscription au format chronométré comprend : Un dossard, le ravitaillement, le chronométrage électronique, un bol de soupe sur présentation du dossard et un cadeau coureur.

Les tarifs seront majorés pour les inscriptions sur place de 4€

6 / BONNE CONDUITE : Nous serons particulièrement vigilants et prononcerons une mise hors course immédiate en cas de jets de détritrus, emballages en tout genre, hors des poubelles prévues à cet effet ; de comportement agressif, irrespectueux envers des riverains et/ou des bénévoles ; de comportement anti-sportif ou mettant en jeu la sécurité des autres concurrents.

7 / SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Un poste de secours sera implantés sur le site de départ. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en demandant à un autre coureur ou à toute personne de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à :

- mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le poste, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement » N° 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

8 / DISTANCE ET PARCOURS:

Le parcours du format "Découverte" compte 7 km et 220 m de dénivelé positif.

<https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/232033>

Le parcours du format "Intense Session" compte 13,5 km et 500 m de dénivelé positif.

<https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/232032>

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible, les participants ont l'obligation de suivre l'itinéraire et de parcourir l'intégralité à pied!

9 / CHRONOMÉTRAGE:

Les coureurs seront équipés d'une puce électronique au verso de leurs dossards.

10 / DOSSARDS:

La distribution des dossards se fera dans la salle au-dessus de la billetterie de Domaine Nordique de La Praille.

L'accueil sera ouvert à partir 16h00

Un dossard sera remis individuellement à chaque coureur, celui-ci doit être visible en permanence.

Les inscriptions fermeront à 18h00 en même temps que la fermeture du retrait des dossards.

11 / DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

17h00 / Relais familial. Par équipe de 2 ou 4. Ouvert à partir de 3 ans.

16h30 / Départ de la randonnée gourmande.

18h00 / Départ des formats long et Découverte (A confirmer)

18h40 / Arrivée Découverte / Bouclage

19h15 / Barrière horaire au bouclage 7km

21h30 / Arrivée du dernier participants

21h30 / Cérémonie protocolaire.

12 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES:

Le classement officiel sera affiché lors du protocole

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE :

Découverte 7 km 220m D+ :

- le premiers cadet Homme
- la première cadette Femme
- les 3 premiers Homme Scratch
- les 3 premiers Femme Scratch

Intenses 13,5 km 520m D+ :

- le premier Junior Homme
- la première Juniors Femme
- les 3 premiers Homme Scratch
- les 3 premières Femme Scratch

13 / ASSURANCES

Intenses Sessions est, conformément à la loi, assuré en responsabilité civile professionnelle, cependant ces garanties ne peuvent se substituer à l'assurance individuelle dont chaque participant doit être titulaire. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

L'entreprise qui s'engage sur le programme des Intenses Sessions certifie avoir pris toutes les dispositions utiles pour la couverture juridique et les dommages de ses salariés participants au programme

L'entreprise ne pourra pas se retourner contre l'association Intenses Sessions pour tout préjudice ou dommage causé à un de ses salariés participant au programme des Intenses Sessions.

14 / Intenses Sessions déclare se donner l'obligation de moyen, afin d'assurer la sécurité des participants.

15 / CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées devront se soumettre aux directives du médecin de l'AFLD.

16 / UTILISATION D'IMAGES : L'inscription aux Intense Sessions (course et actions associées) implique l'acceptation de tout concurrent de l'utilisation de son image comme suit : « J'autorise expressément les organisateurs des «INTENSES SESSIONS », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

17 / CNIL: Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

18 / ENGAGEMENT CONTRACTUEL : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.